

Suivi par :

Ville d'Avray, le 04/07/2023

Mme J. Ranger (Responsable du BUT GMP par apprentissage)

Secrétariat Mme S. Fouqueray : 01.40.97.57.85 / 57.84

E-mail : [apprentissage-gmp@liste.parisnanterre.fr](mailto:apprentissage-gmp@liste.parisnanterre.fr)

**Objet :** Rentrée en 3<sup>e</sup> année de BUT GMP par apprentissage à l'IUT de Ville d'Avray

### **Informations concernant l'inscription administrative 2023-2024 des étudiants de 3<sup>e</sup> année de BUT GMP par apprentissage**

- Si vous étiez apprentis en 2<sup>e</sup> année de BUT GMP 2022-2023, nous attirons votre attention sur le fait que votre jury de fin d'année se tiendra fin Août 2023. Vous ne pourrez donc pas vous réinscrire en juillet. Il vous faudra attendre la tenue du jury pour savoir si vous pouvez procéder à votre réinscription, début septembre, en année supérieure sur le portail numérique.

Votre carte d'étudiant vous sera donc délivrée au terme de votre inscription administrative et devra être conservée sur vous toute l'année universitaire.

Par ailleurs, nous rappelons qu'en principe, votre pass navigo actuel est valable jusqu'au 30 septembre 2023. Vous ne devriez donc pas avoir besoin de certificat de scolarité 2023-2024 jusqu'à cette date.

- Si vous n'étiez pas apprentis en 2<sup>e</sup> année de BUT GMP 2022-2023, merci de procéder à votre réinscription en ligne pour l'année 2023-2024.

Pour toute question ou demande concernant les inscriptions administratives, merci de vous adresser au Service de Scolarité de l'IUT de Ville d'Avray : [scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr](mailto:scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr)

## Informations concernant la journée d'accueil des étudiants de 3<sup>e</sup> année du BUT GMP

La journée d'accueil des étudiants de 3<sup>e</sup> année de BUT GMP aura lieu le :

**Lundi 04 septembre 2023**

**à 09h45**

**Salle A1 332**

Votre présence est obligatoire durant toute la journée, qui se déroulera comme suit :

- 09h45-10h45 : Accueil par la responsable de la formation par apprentissage
- 11h00 : Début des cours

### **Attention :**

Vous devrez venir avec une attestation d'assurance de responsabilité civile 2023-2024. Sur ce document doit figurer votre nom et prénom ainsi qu'une mention indiquant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2023/2024. Sans cette attestation, vous ne serez pas accepté en cours.

Je vous souhaite une bonne période estivale et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures.

Mme Julie RANGER  
Responsable du BUT GMP par apprentissage

## Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. **Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap** auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse [handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr)
2. **Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. **Vous signaler à la rentrée** auprès de la Responsable du BUT GMP par apprentissage.
4. Un rendez-vous avec le médecin de la médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

### Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## Calendrier des visites médicales à l'IUT de Ville d'Avray 2023-2024

**Votre secrétariat pédagogique qui vous convoquera pour une visite médicale parmi les dates ci-dessous :**

- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 19 septembre 2023
- Mardi 26 septembre 2023

- Jeudi 5 octobre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 17 octobre 2023

- Mardi 7 novembre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Lundi 20 novembre 2023
- Mardi 28 novembre 2023

- Mardi 5 décembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023

- Mardi 9 janvier 2024
- Jeudi 18 janvier 2024
- Mardi 23 janvier 2024
- Mardi 30 janvier 2024

- Mardi 6 février 2024
- Mardi 13 février 2024